

Session de mai 2015

Année d'études : L1 EG et L1 AES

Épreuve de : comptabilité financière

durée : 3 heures

Documents autorisés : liste du plan comptable général.

Matériel autorisé : calculatrice à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission (circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n°42).

Téléphone portable interdit.

Écrit terminal

Madame MARÉCHAL exploite une entreprise individuelle à responsabilité limitée. Elle vous remet deux dossiers concernant le mois de décembre.

Premier dossier : opérations courantes du mois de décembre N

Le 1^{er} : encaissement d'une subvention d'exploitation 4 500 € de la part de la région. La notification avait été envoyée courant septembre N.

Le 2 : réception de la facture de location mensuelle du photocopieur : 350 € HT qui couvre la période du mois de décembre N. Paiement prévu le 5 décembre N.

Le 5 : encaissement d'un emprunt de 120 000 € et paiement de la facture reçue le 2.

Le 8 : achats d'emballages perdus destinés aux produits finis commercialisés : 1 500 € HT. Règlement par traite à 30 jours.

Le 12 : achat de timbres fiscaux : 130 €. Paiement par chèque.

Le 18 : achat d'une documentation technique : 35 € HT. Règlement en espèces.

Le 20 : achat au comptant par chèque de fournitures de bureau : 175 € HT (compte d'achats non stockés).

Le 24 : acquisition d'un ordinateur et d'une imprimante : 1 680 € TTC et d'un logiciel de comptabilité : 660 € TTC. Règlement par chèque à 30 jours.

Le 30 : paiement par chèque d'une facture d'achat de marchandises établie le 28 novembre N : 1 150 € TTC

Le 31 : prélèvement de 1 375 € concernant l'emprunt accordé l'année précédente (dont intérêts 375 € et amortissement du capital 1 000 €).

Travail (10 points)

Enregistrez ces opérations du mois de décembre au journal de l'entreprise (10 points).

Deuxième dossier : opérations d'inventaire

Afin de préparer les opérations d'inventaire, Madame MARÉCHAL vous fournit les informations suivantes :

1) Un matériel industriel a été acquis le 12 mai N-1 pour un prix de 20 000 € HT. Il a été mis en service le 14 mai N-1 et il est amorti sur une durée de 5 ans. Pas de valeur résiduelle. Amortissement linéaire.

2°) L'entreprise a souscrit une assurance multirisque d'un montant de 3 000 € le 28 mars N. Elle couvre la période du 1^{er} avril N au 31 mai N+1

3°) Le stock final de marchandises s'élève à 7 890 € et le stock initial s'élevait à 5 200 €.

4°) Un bâtiment a été acquis et mis en service le 15 mai N : 350 000 €. Durée d'utilisation : 20 ans. Pas de valeur résiduelle. Amortissement linéaire.

5°) Un véhicule utilitaire a été acheté le 12 février N-1 : 20 200 € HT. L'Amortissement se fait par rapport aux kilomètres parcourus. Pas de valeur résiduelle. Sa durée d'utilisation est de 5 ans. Il a été prévu :

Année	Km parcourus
N-1	40 000
N	60 000
N+1	90 000
N+2	60 000
N+3	50 000

6°) L'entreprise a acheté durant l'année 2 520 € HT de fournitures administratives enregistrées dans le compte 6064. Il reste au 31 décembre N, 310 € de fournitures qui seront consommées l'exercice suivant.

7°) L'entreprise a reçu des marchandises le 27 décembre N pour un montant de 500 € HT. Mais la facture est réceptionnée le 10 janvier N+1.

8°) Le 28 août N, l'entreprise a perçu un loyer semestriel pour la location d'un local commercial. Le loyer d'un montant de 1 125 € correspondant à la période du 1^{er} septembre au 28 février N+1.

9°) Un terrain acquis 100 000 € en N-7 a une valeur actuelle de 72 000 € au 31 décembre N. Le fonds commercial acheté 175 000 € en N-12 a une valeur actuelle de 125 000 € à la clôture de l'exercice.

Travail (10 points)

1°) Faites le tableau d'amortissement complet du véhicule.

2°) Enregistrez toutes ces opérations d'inventaire au 31 décembre N.

3°) Définissez les principes comptables suivants : spécificité des exercices comptables et de prudence.

Annexe à rendre en respectant l'anonymat.

Année	Base amortissable	Km parcourus	Taux d'Amt	Amortissement	VNC
N-1					
N					
N+1					
N+2					
N+3					

Éléments de correction

Premier dossier

512		-----	01/12/N	-----		
512	4417	Banque			4 500,00	4 500,00
				Subv. à recevoir		
		-----	02/12/N	-----		
613		Locations			350,00	
44566	401	TVA déd / ABS		Fournisseurs	70,00	420,00
		-----	05/12/N	-----		
512	164	Banque			120 000,00	120 000,00
				Emprunts		
		-----	d°	-----		
401	512	Fournisseurs		Banque	420,00	420,00
		-----	08/12/N	-----		
60261		Achats d'emballages perdus			1 500,00	
44566	403	TVA déd / ABS		Frs, effets à payer	300,00	1 800,00
		-----	12/12/N	-----		
6354	512	Frais d'E et de timbres		Banque	130,00	130,00
		-----	18/12/N	-----		
6183		Doc techniques			35,00	
44566	53	TVA déd / ABS		Caisse	7,00	42,00
		-----	20/12/N	-----		
6064		Fournitures administratives			175,00	
44566	512	TVA déd / ABS		Banque	35,00	210,00
		-----	24/12/N	-----		
2183		Mat informatique			1 400,00	
205		Logiciels			550,00	
44562	404	TVA déd / Immos		Frs d'Immos	390,00	2 340,00
		-----	30/12/N	-----		
401	512	Fournisseurs		Banque	1 150,00	1 150,00
		-----	31/12/N	-----		
164		Emprunts			1 000,00	
661	512	Charges d'intérêts		Banque	375,00	1 375,00

Deuxième dossier

1°) Tableau d'amortissement

Année	Base Amt	Km	Taux	Amt	VNC
N-1	20 200,00	40 000	13,33%	2 693,33	17 506,67
N	20 200,00	60 000	20,00%	4 040,00	13 466,67
N+1	20 200,00	90 000	30,00%	6 060,00	7 406,67
N+2	20 200,00	60 000	20,00%	4 040,00	3 366,67
N+3	20 200,00	50 000	16,67%	3 366,67	0,00

2°) Journal

		31/12/N		
681	28154	DADP exploitation 20 000 / 5	Amt du Mat Ind	4 000,00
				4 000,00
486	616	CCA 3 000 X 3/12	Primes d'assurance	750,00
				750,00
6037	37	Var de stock de Mdes	Stock de Mdes	5 200,00
				5 200,00
37	6037	Stock de Mdes	Var de stock de Mdes	7 890,00
				7 890,00
681	2813	DADP exploitation 350 000 / 20 X 7,5/12	Amt des bâtiments	10 937,50
				10 937,50
681	28182	DADP exploitation 20 200 X 60 000 / 300 000	Amt du mat de Transport	4 040,00
				4 040,00
486	6064	CCA	Fournitures administratives	310,00
				310,00
607	44586	Achats de Mdes		500,00
	4081	TCA / FNP	Frs, FNP	100,00
				600,00

		-----	d°	-----		
752		Revenus des immeubles			375,00	
	4687	1 125 X 2/6		PCA		375,00
687		DDP excpetionnelles			78 000,00	
	2911	100 000 - 72 000		Dép des Terrains		28 000,00
	2907	175 000 - 125 000		Dép du Fds commercial		50 000,00

3°) Principes comptables

Annuité (annualité, indépendance, spécificité, spécialité ou séparation des exercices comptables)

«Seuls les bénéfices réalisés à la date d'un exercice peuvent être inscrits dans les comptes annuels» : article L123-21. L'utilisation des comptes correcteurs (charges et produits constatés d'avance, charges à payer, dettes provisionnées et produits à recevoir) permettent de respecter ce principe. Dérogation à ce principe : méthode à l'avancement en cas d'un contrat à long terme.

Prudence

Article L123-20 : «les comptes annuels doivent respecter le principe de prudence... Même en cas d'absence ou d'insuffisance du bénéfice, il doit être procédé aux amortissements et provisions nécessaires. Il doit être tenu compte des risques et des pertes intervenus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, même s'ils sont connus entre la date de la clôture de l'exercice et celle de l'établissement des comptes».

Les plus-values latentes ne sont pas constatées. Au contraire, les moins-values latentes doivent être comptabilisées, même en cas d'exercice déficitaire. Les amortissements constatent la perte de valeur définitive d'une immobilisation ; les provisions enregistrent des risques ou des pertes non irréversibles. Les amortissements réputés différés sont traités en fiscalité et non en comptabilité.